

gences égarées; jamais, au contraire, la vérité n'eut à s'offrir plus librement dans son intégrité. La voiler à moitié, c'est lui ôter son empire; et quelle vérité d'ailleurs est-il ici question de mettre en évidence? Ce n'est point une vérité neuve (quoiqu'en dise Mgr. Dupanloup), ce n'est point un dogme inventé; c'est une loi de fait, loi essentielle qui, sans être formulée en prescription, est la condition pratique et nécessaire de la vie catholique de l'Église. Et devant de telles considérations, était-ce bien l'heure d'accréditer des alarmes sur la reconnaissance qui serait faite en plein Concile d'une loi constitutive promulguée en fait et exécutée librement dans le monde entier? Un peu plus loin, M. Laurentie s'exprime ainsi: " Nous pouvons dire que ce qui nous touche, c'est la nécessité de voir l'autorité pontificale affirmée dans les âmes, lorsque toute autorité disparaît du monde; Seule cette grande et sainte autorité parle aux hommes des devoirs de la vie pratique et de la vie privée; sans elle, tout est livré à la fantaisie et au ravage; seule, elle sauve la société humaine, ne fut-ce qu'en protestant contre la perversité qui menace de les englober dans les abîmes. Et aussi, qu'on ne nous parle plus d'alarmes parce que cette autorité serait entourée des hommages de toute la terre; nul signe meilleur, au contraire, ne nous serait donné du retour des hommes vers ce qui leur promet l'ordre et la sécurité."

Mais où Mgr. Dupanloup est vraiment pitoyable, c'est quand il invoque de prétendus faits historiques qui militeraient, s'ils étaient réels, non plus contre l'opportunité de la définition dogmatique de l'Infaillibilité du Pape, mais bien contre la possibilité même de l'existence de cette infaillibilité. Regardant comme non avoués les immenses travaux de critique historique dont des écrivains, aussi recommandables par la vivacité de leur foi que par leur haut savoir, ont doté notre siècle, Mgr. d'Orléans ramasse avec satisfaction, bien qu'il se dise triste à cette besogne, la même boue que les protestants et les voltairiens ont jeté à la face des Papes, et il les en saute à son tour.

" Comment admettre, s'écrie-t-il, l'Infaillibilité personnelle du Pape, lorsque l'histoire nous dit que quelques Papes ont été faibles, ambitieux, entreprenants, *confondant le spirituel et le temporel*, affectant des prétentions dominatrices sur les couronnes? " Sautant sur la proie que lui livre un évêque, le *National* achève de la salir. " L'évêque d'Orléans aurait même pu ajouter, dit-il, qu'on a vu des Papes criminels, incestueux, scélérats, mais il n'est pas forcé de tout dire. " Mgr. d'Orléans qui trouve inopportun pour les journaux de discuter la question de l'Infaillibilité, tient-il lui-même en plein public des propos bien opportuns? On peut en juger par les calomnies injurieuses qu'il provoque contre ceux qui furent les vicaires de Jésus-Christ.

Ce n'est pas tout cependant: il a le triste courage de faire de la bulle *Unam Sanctam* de Boniface VIII, où ce pontife déclare qu'il y a deux glaives, le spirituel et le temporel, et que ce dernier aussi appartient à Pierre, un argument contre l'Infaillibilité personnelle du Pape; comme si cette bulle n'était pas appuyée dans les enseignements qu'elle donne sur des passages très-clairs de l'Écriture-Sainte et sur l'autorité de la tradition catholique! Bien plus, il proclame que la bulle, par laquelle Paul III a excommunié Henri VIII et délié de leur serment de fidélité les sujets de ce prince schismatique, a été de nature à précipiter la nation anglaise plutôt qu'à la ramener, et qu'elle a été pour la chrétienté un grand malheur. Mais, pourquoi n'accorderait-on pas à Paul III, chargé de par Jésus-Christ de conduire tous les peuples dans la voie du salut, d'avoir connu la conduite qu'il devait tenir à l'égard des princes récalcitrants de son époque, au moins tout aussi bien que Mgr. Dupanloup, qui le juge à trois siècles de distance, et qui, n'ayant jamais été chargé du soin de l'Église Universelle, n'a pas pour se prononcer comme il le fait, les grâces d'état qui assurément

ne firent pas défaut au Pape qu'il incrimine? Ajoutons que si Pierre a reçu tout pouvoir de lier et de délier, on ne peut lui refuser, comme semble le faire encore Mgr. d'Orléans, l'usage de ce pouvoir quand le salut des âmes de tout un peuple demande que le lien moral, le retenu sous l'autorité d'un prince qui veut le jeter dans le schisme ou l'hérésie, soit brisé. Il fait vraiment peine de voir Mgr. d'Orléans oublier à ce point les principes du dogme catholique, et aller quérir dans les arsenaux des ennemis les armes qu'ils ont forgées contre la Papauté.

Mgr. Dupanloup ne s'arrête pas encore là: il réunit en un seul faisceau toutes les subtilités et toutes les futilités, qu'on a jamais débitées contre l'Infaillibilité personnelle du Pape, pour démontrer qu'il est métaphysiquement impossible de l'ériger en dogme de foi. Il prétend d'abord qu'il ne suffit pas de déclarer que le Pape est infaillible, mais qu'il faut de plus déterminer les conditions de l'Infaillibilité. Or, d'après lui, les difficultés qu'il y aurait à déterminer ces conditions sont si grandes, qu'elles constituent une véritable impossibilité. Mais, en vérité, tout cela n'est qu'un pur épouvantail, car depuis dix-huit siècles que de fait le Pape est regardé comme infaillible, jamais on a été sérieusement embarrassé pour savoir dans quels cas il parle comme docteur infaillible. D'ailleurs, un doute réel advenant, il serait aisé de recourir à Rome et de le faire lever.

" Par la définition de l'Infaillibilité personnelle du Pape, objecte ensuite Mgr. d'Orléans, ce ne serait pas l'avenir seulement qui serait engagé, mais tout le passé. Tout ce que les Papes ont décidé depuis dix-huit siècles, l'aurait donc été infailliblement? — Oui, et quel mal à cela? C'est ce qui a toujours été cru, car il faut compter pour rien les opinions qu'a soutenues, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, une fraction de l'Église de France, plus désireuse de faire la cour à Louis XIV que de se maintenir dans la vérité.

Le vénérable prélat n'est pas encore à bout d'objections. En voici une autre fort singulière, pour ne pas dire irrévérencieuse: " Le pape, dit-il, parlant comme Pape, même dans un acte où il parle *ex cathedra*, en ce qui n'est pas l'objet précis de la définition, ne peut-il pas, de *l'avis universel*, errer, enseigner l'erreur, et puis être jugé, condamné, déposé? "

À cela, le comte de Maistre répond: " Les hommes qui s'amusement à faire de nos jours ces sortes de suppositions, quoique pendant dix-huit cent dix-sept ans elles ne se soient jamais réalisées, sont bien ridicules ou bien coupables. "

Mgr. d'Orléans tâche enfin d'appuyer sa thèse sur ce que dit l'histoire de certains Papes qui auraient erré, et erré au point de tomber dans l'hérésie.

Le comte de Maistre répond encore ici: " Un petit nombre de faits équivoques ne sauraient plus être admis contre les Papes, sans violer toutes les lois de la probabilité, qui sont cependant les reines du monde. Lorsqu'une certaine puissance, de quelque ordre qu'elle soit, a toujours agi d'une manière donnée, s'il se présente un petit nombre de cas où elle ait paru déroger à sa loi, on ne doit point admettre d'anomalies, avant d'avoir essayé de plier ces phénomènes à la règle générale: et quand il n'y aurait pas moyen d'éclaircir parfaitement le problème, il n'en faudrait jamais conclure que notre ignorance. "

" C'est donc un rôle bien indigne d'un catholique, homme du monde même, que celui d'écrire contre ce magnifique et divin privilège de la chaire de Saint-Pierre. Quant au prêtre qui se permet un tel abus de l'esprit et de l'érudition, il est aveugle, et même, si je ne me trompe infiniment, il déroge à son caractère. Celui-là même, sans distinction d'état, qui balancerait sur la théorie, devrait toujours reconnaître la vérité du fait, et convenir que le Souverain-Pontife ne s'est jamais trompé, il devrait au moins pencher vers cette croyance, au lieu de s'abaisser jusqu'aux ergoteries de collége pour l'ébranler. "